Nargis.fr
Published on *Mairie de Nargis* (http://www.mairie-nargis.com)

Extrait d'acte de naissance

Pension d'invalidité : quelle conséquence en cas d'augmentation des ressources ?

Mis à jour le 08 juin 2017 par « direction de l'information légale et administrative »

Si vos ressources augmentent (par exemple, en reprenant une activité professionnelle), votre pension est suspendue si vos revenus dépassent, pendant 2 trimestres consécutifs, le montant du salaire trimestriel moyen qui vous était versé durant l'année précédant votre arrêt de travail suivi d'invalidité.

La CPAM peut décider de verser une partie de la pension.

La décision de la CPAM portant suspension de votre pension est notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception (LRAR).

Si vous exercez une activité salariée, le contrôle de vos droits est effectué tous les 3 mois.

Où s'adresser ?

Assurance maladie - 3646

- Pour tout renseignement complémentaire

Le 36 46 vous permet d'obtenir des renseignements sur vos droits et démarches, de poser une question sur votre dossier, de signaler un changement de situation ou encore de consulter vos remboursements.

Par téléphone

3646

Ouvert du lundi au vendredi. Attention : les horaires varient selon votre département. En règle générale, les horaires d'ouverture sont au minimum de 8h30 à 16h.

Numéro violet ou majoré : coût d'un appel vers un numéro fixe + service payant, depuis un téléphone fixe ou mobile

Pour connaître le tarif, écoutez le message en début d'appel

Depuis l'étranger : +33 (0) 811 70 36 46

Par messagerie

Connectez-vous sur votre
compte ameli
, puis sélectionnez l'onglet
Vos demandes
et cliquez sur
Contactez-nous / Vos questions
.

Références

- Code de la sécurité sociale : articles R341-14 à R341-21 - Article R341-17

Mairie
de Nargis

1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr

Source URL: http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-de-naissance?publication=F14945